

## Article suite à participation à la Conférence-Débat “Enjeux et Avenir de la Vie Associative” Quels modèles économiques pour demain ?

Version courte :

Le 11 octobre 2018 à l'IUT Michel Montaigne, une conférence-débat sur les “Enjeux et Avenir de la Vie Associative” Quels modèles économiques pour demain ? était organisée par le SEP-UNSA (SEP = Syndicat des professionnels de l'Animation et de l'Education Populaire et UNSA = Union Nationale des Syndicats Autonomes) <http://sep-uns-a-education.org/>

avec :

FONJEP (Fond de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire)  
<http://www.fonjep.org/>

FONDA Sud-Ouest (laboratoire d'idées au service du monde associatif) <https://fonda.asso.fr/>

CNAJEP (plateforme des associations de jeunesse et d'éducation populaire)

<http://www.cnajep.asso.fr/>

Plusieurs de ces têtes de réseau associatives se sont intéressées par des travaux aux évolutions du monde associatif et notamment à ce qui concerne les futurs modèles économiques possibles en lien avec la transition actuelle que nous vivons sur les plans écologique, économique, numérique et institutionnel. Trois d'entre elles nous ont présenté leur travail.

Vous pouvez retrouver sur leurs sites internet plus d'éléments sur cette question. Voici ce qu'on peut déjà retenir.

A partir d'observations faites entre 2005 et 2015, la FONDA a fait 4 hypothèses d'évolution qui sont des projections (propos retenus lors de l'intervention de Jean-Marie CABANAS). Aucune n'est à retenir seule car la réalité se situera à leur croisement. Aux acteurs associatifs de définir l'orientation souhaitée en prenant en compte l'urgence écologique.

- **Chacun pour soi et personne pour tous** : maintien de la mutation des financements publics - recul inexorable des subventions, les associations rentrent dans une logique de prestation de services, faute d'alliances, les associations ne parviennent pas à renouveler leurs ressources et augmentent la part de la contribution des usagers
- **Au delà de la subvention point de solution** : dénonciation collective du recul de l'Etat et recours pour un retour des subventions, maintien de l'activité associative au risque de déséquilibre entre acteurs et de l'instrumentalisation
- **Coopérons pour être partenaire des politiques** : regroupements entre associations sous différentes formes pour partager des moyens, des diagnostics, et imaginer collectivement des solutions innovantes, renouveau du rapport aux collectivités, sous une forme partenariale (les associations sont des acteurs de l'innovation sociale et sont partie intégrante de la définition des priorités d'un territoire), hybridation des ressources, adaptation de nouveaux outils pour les mettre au service de l'humain.
- **“Social business as usual”** : les associations deviennent des acteurs économiques à part entière, logique de professionnalisation accrue avec l'intégration d'indicateurs de performance.

Des questions prioritaires en découlent, renvoyant à un gain ou une perte possibles, auxquelles les associations doivent s'efforcer d'apporter une réponse. Sous forme d'enjeux, elles soulignent l'importance pour les associations de se doter d'une vision stratégique et sont essentielles pour permettre de construire ou d'actualiser un projet associatif.

Le FONJEP en partenariat avec le CNAJEP a lancé également des travaux faisant apparaître la nécessité de faire évoluer durablement les modèles socio-économiques des associations. Certaines ont déjà engagé soit une réflexion soit une expérimentation que le FONJEP souhaite capitaliser et rendre visible afin qu'ils puissent devenir source d'inspiration.

Plusieurs leviers semblent possibles : d'ordre économique, autour de l'organisation des ressources humaines, en développant des alliances et partenariat et d'autres pistes peuvent aussi être envisagées.

Le SEP-UNSA, quant à lui, travaille à un projet de loi cadre sur la question de l'éducation populaire et présente 5 axes et 21 propositions dont une concerne la requalification du secteur JEP en SIEG (services d'intérêt économique général) plutôt qu'en SNIEG (services non-économiques d'intérêt général) dans le droit européen.

Écrit par Céline Basin, responsable Vie Associative CPCV Aquitaine

---

Version longue

Le 11 octobre 2018 à l'IUT Michel Montaigne, une conférence-débat sur les "Enjeux et Avenir de la Vie Associative" Quels modèles économiques pour demain ? était organisée par le SEP-UNSA (SEP = Syndicat des professionnels de l'Animation et de l'Education Populaire et UNSA = Union Nationale des Syndicats Autonomes) <http://sep-unsa-education.org/>

avec :

FONJEP (Fond de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire)

<http://www.fonjep.org/>

FONDA Sud-Ouest (laboratoire d'idées au service du monde associatif) <https://fonda.asso.fr/>

CNAJEP (plateforme des associations de jeunesse et d'éducation populaire)

<http://www.cnajep.asso.fr/>

Plusieurs de ces têtes de réseau associatives se sont intéressées par des travaux aux évolutions du monde associatif et notamment à ce qui concerne les futurs modèles économiques possibles en lien avec la transition actuelle que nous vivons sur les plans écologique, économique, numérique et institutionnel. Trois d'entre elles nous ont présenté leur travail.

Selon la FONDA (propos retenus lors de l'intervention de Jean-Marie CABANAS), les principales tendances observées ces 10 dernières années (données les plus récentes datant de 2014-2015) :

- évolution de la nature des financements publics, hausse des commandes publiques et baisse des subventions. Cette diminution s'accompagne d'une augmentation de la masse globale des ressources des associations.

Augmentation aussi des commandes publiques où les associations répondent à des appels d'offre et étant en concurrence avec d'autres.

- développement des logiques d'alliance, fusions, regroupements, mutualisation
- porosité entre l'économique et social, signalée par le développement de modèles économiques alternatifs et le développement de nouveaux outils de financement (entreprenariat social, SCIC et implication des parties prenantes, financement participatif...)
- montée de la paupérisation, précarité, inégalités
- l'évolution des ressources et des richesses humaines au sein des associations (ressources humaines : nouvelles formes d'engagement, service civique, mécénat de compétences, réserve citoyenne...)

A partir de ces différents éléments la FONDA a fait 4 hypothèses d'évolution :

- **Chacun pour soi et personne pour tous** : maintien de la mutation des financements publics - recul inexorable des subventions, les associations rentrent dans une logique de prestation de services, faute d'alliances, les associations ne parviennent pas à renouveler leurs ressources et augmentent la part de la contribution des usagers
- **Au delà de la subvention point de solution** : dénonciation collective du recul de l'Etat et recours pour un retour des subventions, maintien de l'activité associative au risque de déséquilibre entre acteurs et de l'instrumentalisation
- **Coopérons pour être partenaire des politiques** : regroupements entre associations sous différentes formes pour partager des moyens, des diagnostics, et imaginer collectivement des solutions innovantes, renouveau du rapport aux collectivités, sous une forme partenariale (les associations sont des acteurs de l'innovation sociale et sont partie intégrante de la définition des priorités d'un territoire), hybridation des ressources, adaptation de nouveaux outils pour les mettre au service de l'humain.
- **"Social business as usual"** : les associations deviennent des acteurs économiques à part entière, logique de professionnalisation accrue avec l'intégration d'indicateurs de performance.

=> Ces hypothèses sont des projections. Aucune n'est à retenir seule.

La réalité se situera à leur croisement. Aux acteurs associatifs de définir l'orientation souhaitée en prenant en compte l'urgence écologique.

Les enjeux qui en découlent désignent des questions prioritaires renvoyant à un gain ou une perte possibles, auxquelles les associations doivent s'efforcer d'apporter une réponse. Ils soulignent l'importance pour les associations de se doter d'une vision stratégique. Ces questions sont essentielles pour permettre de construire ou d'actualiser un projet associatif :

- Comment réaliser des alliances entre acteurs de l'ESS et avec les autres acteurs économiques ainsi que les acteurs publics, dans le respect de ce qui fonde les valeurs associatives, ses principes et ses modèles ?
- Comment sortir des logiques de chacun pour soi pour réaliser des hybridations financières tenant compte des nouveaux modes de fonctionnement en matière de gouvernance, des nouveaux outils et des nouvelles formes d'engagement ?
- Comment garantir l'autonomie et l'indépendance des associations pour préserver leur marge d'innovation ?
- Comment connaître et faire (re)connaître le savoir, savoir-faire et les valeurs des

associations comme moteurs de l'innovation sociale et en matière de gouvernance et de professionnalisation ?

Le FONJEP en partenariat avec le CNAJEP a lancé également des travaux faisant apparaître la nécessité de faire évoluer durablement les modèles socio-économiques des associations. Certaines ont déjà engagé soit une réflexion soit une expérimentation que le FONJEP souhaite capitaliser et rendre visible afin qu'ils puissent devenir source d'inspiration.

A partir des besoins et attentes que les associations de Jeunesse et d'éducation populaire ont exprimé lors de leur enquête (besoin par rapport aux ressources humaines et financières, besoin d'appui et de reconnaissance), plusieurs leviers semblent possibles :

- économique : les sources de financements sont à diversifier.
  - subvention = une ressource importante
  - développer des revenus d'activités (augmentation des cotisations des adhérents, recours à des fonds privés - mécénat, activités rémunératrices)
  - mutualiser les ressources
- organisation des ressources humaines : trouver un bon équilibre entre salariés/bénévoles/volontaires
- développer des alliances et partenariat : coopération entre pairs (dans le même secteur d'activités), avec des entreprises (difficile à concrétiser), avec les pouvoirs publics
- autres pistes : certaines associations ont questionné leur projet associatif, leur gouvernance, l'utilité sociale - les actions à développer pour être utiles socialement

Le SEP-UNSA , quand à lui, travaille à un projet de loi cadre sur la question de l'éducation populaire et présente 5 axes et 21 propositions dont une concerne la requalification du secteur JEP en SIEG (services d'intérêt économique général) plutôt qu'en SNIEG (services non-économiques d'intérêt général) dans le droit européen :

- parce que cette majorité ne s'inscrit pas dans une volonté sur le plan idéologique de nationaliser ou municipaliser un service public JEP ou des séjours éducatifs de mineurs (qualification en SNIEG)
- parce que la circulaire Valls du 29/09/15 introduit que les associations organisant des services "de gardes d'enfant (et) d'inclusion sociale" peuvent relever des SIEG
- parce qu'aujourd'hui les associations ne sont reconnues d'intérêt général et leur service d'obligation de compensation de service public que par l'acte de subvention sur un objet,
- parce que la qualification en SIEG (financement par compensation de service public) permettra une reconnaissance "d'obligations de service public", telles que : universalité et continuité du service, non discrimination, accessibilité et de "compensation de service public" pour une durée de 10 ans (cf circulaire Valls).

Écrit par Céline Basin, responsable Vie Associative CPCV Aquitaine